

➤ La vie du village

Repas des Maires à la cantine

Cette rencontre n'avait pas été organisée depuis la crise sanitaire. Les élus de Dasle, Vandoncourt et Montbouton se sont retrouvés le 14 avril pour un repas à la cantine.

Chaque midi à l'école de l'école de la Combotte, une centaine d'enfants (une soixantaine de Dasle et une quarantaine de Vandoncourt et Montbouton) y prennent leur repas dans le cadre des accords liant les trois communes. Carole Thouesny, Maire de Dasle, et son Adjointe aux affaires scolaires Valérie Beauseigneur, avaient convié leurs homologues à un repas sur place auquel ont participé le maire de Vandoncourt Patrice Vernier et son Adjoint Dominique Bouveresse, ainsi que le Maire de Montbouton Gilles Perrin et son Adjointe Vanessa Bapst. « Pour la restauration scolaire, expliquait Mme Thouesny, nous travaillons main dans la main avec les deux autres communes. En 2020, lorsque nous avons décidé de changer de prestataire pour les repas, Vandoncourt et Montbouton ont été associés au choix du candidat retenu, nous sommes même allés ensemble tester les produits du Château d'Uzel ».

Depuis, c'est donc la cuisine d'Uzel qui régale les écoliers, avec un « plus » : les aliments sont livrés dans des contenants en inox et non plus dans des barquettes en plastique. Un côté écologique bienvenu ! Il faut noter une autre innovation que l'on doit au protocole COVID : au plus fort de la crise sanitaire, il a fallu séparer les classes, si bien que les petits Daslois sont restés dans la salle de restauration, leurs camarades des deux autres

Hausse des tarifs du périscolaire

Le Conseil municipal a décidé d'ajuster les tarifs du périscolaire à compter de septembre. Cette décision a été prise en raison de l'augmentation des frais de personnel depuis l'arrêt des bénévoles en 2020, mais également des conséquences de la COVID-19 qui a occasionné davantage de ménage et l'utilisation de produits de désinfection. En outre, dans le contexte actuel, la commune doit faire face à une augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des repas. Globalement, une majoration de 10 à 20 % sera appliquée suivant les tranches. Rappelons que la participation des parents est calculée suivant les quotients familiaux des familles, classées QF1 (quotient inférieur à 800 €), QF2 (quotient compris entre 801 € et 1.100 €) et QF3 (quotient supérieur à 1.100 €). Les nouveaux tarifs ont visé à préserver au maximum les quotients de base. Après étude, les élus ont constaté que même avec cette augmentation, le service restait compétitif à Dasle par rapport à bien d'autres communes. A noter que les créneaux d'accueil du mercredi matin (de 7h30 à 8h) et du mercredi soir (de 17h à 18h) vont être supprimés compte tenu du peu d'enfants accueillis.

Concernant les Centres de loisirs (avec inscription à la semaine), les tarifs seront également réévalués, 10 % pour le QF1, 15 % pour le QF 2 et 20 % pour le QF3. Pour une famille classée QF3, à titre d'exemple, le tarif sera désormais de 50 € pour un centre d'une durée de cinq jours avec le repas de midi. Là encore, les nouveaux tarifs restent compétitifs.



Les élus des trois communes ont déjeuné ensemble à la cantine de Dasle.

communes étant installés dans la salle du périscolaire. « On s'est rendu compte que cette formule était finalement plus satisfaisante, faisait remarquer Mme Thouesny, qu'il s'agisse du confort auditif, avec moins de bruit, mais aussi de l'espace, avec davantage de place pour les enfants. » Du coup, cette formule a été (et sera) conservée, la commune de Vandoncourt ayant mis en place un agent supplémentaire pour nettoyer la salle après le service. Le jour de leur visite, les Maires ont donc pu tester la qualité des repas du nouveau prestataire et valider la continuité de leur partenariat !



Une charte de bonne conduite à la cantine

Afin de préserver le personnel d'encadrement de la cantine, une charte de bonne conduite a été établie. Cette charte liste les principes de comportement que l'enfant s'engage à respecter, depuis le lavage des mains jusqu'au respect du personnel encadrant, mais aussi l'attitude pendant le repas et le rangement de la table. Les enfants seront incités à ne pas gaspiller la nourriture et déjeuner dans le calme. Si les élèves sont désormais répartis dans deux salles différentes, d'un côté les enfants de Dasle et de l'autre les enfants de Vandoncourt et Montbouton, le bruit reste important. Cette charte est accompagnée d'un « permis à points » qui doit responsabiliser les enfants : chaque élève dispose d'un capital de 12 points qui sera diminué en cas de comportement inadapté. En cas de perte de tous les points, l'exclusion de la cantine pourra être envisagée.

➤ La vie du village

Le groupe 3D au travail



Les membres du groupe 3D veulent sensibiliser les Daslois sur les enjeux climatiques.

Créé en décembre dernier, le groupe 3D (Dasle Développement Durable) est un groupe indépendant de la Mairie, constitué de personnes non élues, volontaires pour s'engager sur des projets en lien avec les enjeux climatiques et sensibiliser les Daslois. La commune soutient toutefois ce projet et pourra apporter son aide logistique et financière pour aider à la réalisation d'actions.

Afin de favoriser la cohésion du groupe, les membres ont déjà participé à «La fresque du climat», un jeu collaboratif et moyen imagé et ludique de prendre conscience du dérèglement climatique. Quelques actions ont ensuite été organisées, parmi lesquelles deux sorties de ramassage des déchets sur la voie verte et sur le site de la gare avec les enfants du périscolaire. Il est également prévu d'installer une boîte à livres près de la salle Espace-Loisirs, lorsque les travaux de réaménagement de la place seront terminés.

Le groupe prévoit d'organiser des ateliers de sensibilisation, comment manger un repas équilibré avec des produits locaux et de saison ou faire soi-même ses produits d'hygiène. L'organisation d'un marché durable est également à l'étude.

Le groupe se réunit tous les deux mois et communiquera régulièrement sur ses actions et ses projets sur le site internet de la commune.

Nuisances sonores : les horaires à respecter

Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses,...) est réglementé.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions par respect pour votre voisinage.

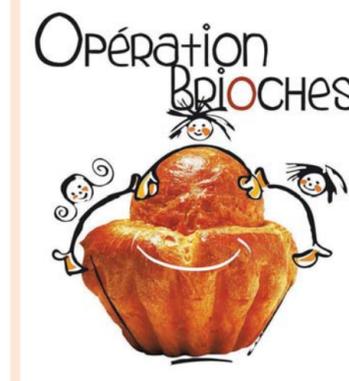


Ainsi, les horaires autorisés sont les suivants :
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche de 10h à 12h.

INTERDIT LES JOURS FÉRIÉS

➤ En bref

Opération brioches



L'ADAPEI (section locale du Pays de Montbéliard) tient à remercier chaleureusement les bénévoles et les habitants de Dasle pour leur participation au bon déroulement de l'opération brioches 2022. Sur la commune de Dasle, cette opération a permis de recueillir la somme de 1.690 € pour 210 brioches vendues. Merci à tous en espérant renouveler cette opération en 2023.

Recensement citoyen



Tous les jeunes Français doivent se faire recenser dès 16 ans pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il convient de se rendre à la Mairie du domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Huit à douze mois après le recensement, les jeunes seront convoqués à la JDC, Plus d'infos au 09.70.84.51.51 ou csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr

➤ Agenda

17 juillet : Passage à Dasle de «la Guinguette du Moloco» Promenade musicale à vélo d'environ 30 km de Montbéliard à Montbéliard (sur les pistes cyclables) en passant par Dasle, Allenjoie et Brognard. Entre 100 et 150 cyclistes y participeront et des haltes musicales, avec concerts (dont un à Dasle), sont prévues le long du parcours.

Fermeture de la bibliothèque du 1^{er} juillet au 31 août, réouverture le 3 septembre.

Le P'tit Daslois

vosre commune sur www.ville-dasle.fr



JUILLET 2022

N° 102

➤ Édito



A l'heure des vacances

La cyberattaque dont la Mairie a fait l'objet à la fin du mois de mai a paralysé notre commune pendant quelques jours, preuve de notre dépendance aux moyens technologiques actuels qui, aussi pratiques qu'ils soient, ne sont pas infaillibles.

Cela dit, je tiens ici à rassurer toute la population car tout est rentré dans l'ordre grâce au travail et au professionnalisme de «Omnium Services, notre prestataire informatique. Tous les fichiers ont pu être récupérés et on le doit aussi à la protection efficace qui avait été mise en place.

Cette expérience doit inciter tous les utilisateurs d'internet à faire en sorte de bien équiper leur matériel afin de protéger leurs données.

Dans un tout autre sujet, je souhaite rappeler qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en vigueur sur la commune et que les usagers doivent absolument s'y conformer sous peine de voir leur projet rejeté. L'élaboration d'un PLU est complexe et le dernier en date, approuvé en novembre 2020, fait foi en la matière et ne peut pas être modifié au gré des souhaits des habitants. Je vous demande donc de bien vérifier que votre projet est conforme au moment de le faire instruire.

Enfin, en cette période proche des vacances, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer de bonnes vacances, que celles-ci se passent loin de notre région ou tout simplement dans notre beau village de Dasle.

Le Maire,
Carole THOUESNY

➤ Actualité

Le P'tit Daslois, c'est fini... en papier

Créé au mois de mai 1998, «Le P'tit Daslois» va tirer sa révérence ! Le numéro 102, que vous avez entre les mains, est le dernier, en tout cas sous sa forme actuelle.

Engagée dans une logique écologique, la commune a décidé de ne plus l'imprimer et le distribuer ensuite dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le développement des nouvelles technologies a également dicté ce choix, mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'information à Dasle !

«Le P'tit Daslois» continuera à exister mais il sera désormais disponible au format numérique, sur le site internet de la commune (ville-dasle.fr).

Toutefois, pour les habitants ne disposant pas d'un accès internet ou qui sont réfractaires aux nouvelles technologies, notamment les personnes âgées, une version papier pourra être fournie : il suffira de contacter le secrétariat de Mairie pour le faire savoir et faire imprimer un exemplaire papier.

Un nouveau site internet en ligne

Depuis le 8 juin, la commune dispose d'un nouveau site internet avec toutes les informations relatives au village.

Retrouvez-le à l'adresse : www.ville-dasle.fr



Le P'tit Daslois - Directeur de la Publication : Carole THOUESNY
Conception et réalisation : ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
Révisé par déclaration n° P2/98 PRE du 20.11.98 du TGI de Belfort



Le premier numéro du «P'tit Daslois» en date de mai 1998.

► Vie municipale

Une nouvelle impasse

Lors de la séance du conseil municipal du 30 mai, les élus ont évoqué le lotissement de neuf parcelles qui va être construit rue de Seloncourt. Si l'aménageur a choisi de nommer ce programme immobilier «Le Clos de la Vallée», le conseil a décidé de baptiser l'impasse qui desservira le lotissement «impasse des Champs Lagrange», en accord avec la toponymie du secteur.

Terrains Marconnet

La commune va céder à l'organisme logeur IDEHA les terrains qui accueilleront des logements. Le prix de vente a été négocié avec l'acheteur afin que le projet réponde aux souhaits des élus en matière de construction, avec le respect d'un cahier des charges. En outre, cette opération permettra à la commune de se mettre en conformité avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) en ce qui concerne les logements sociaux.

Étude de la sécurisation de la traversée du village



La commune va confier au bureau d'études «Le Bureau du Paysage» l'étude d'aménagement de la traversée du village, l'axe principal depuis l'entrée côté Audincourt jusqu'en haut de la rue de Beaucourt. Les techniciens devront plancher sur les différents aménagements à prévoir pour rendre cette longue voie la plus sécurisante possible pour les usagers, en intégrant des travaux d'embellissement. Ce projet pourrait être découpé en six tranches distinctes.

► Travaux

Le nouveau parking Espace-Loisirs en bonne voie

Les travaux de réaménagement de la place Espace-Loisirs devraient être terminés pour la fin du mois de juillet.

Débutés au mois de mars, les travaux de réaménagement de la place Espace-Loisirs vont bon train. Suite à la démolition de la ferme Heynen, le projet prévoit l'aménagement d'un parking végétalisé organisé, avec un sens unique de circulation, bien pratique pour les nombreux utilisateurs de la salle Espace-Loisirs.

En outre, l'entrée et la sortie de ce parking, jusqu'alors assez dangereuses puisque situées dans le virage, ont été décalées à l'extrémité du parking pour d'évidentes raisons de sécurité. Trois entreprises interviennent sur le chantier, suivi par le bureau d'études Jacquet, maître d'œuvre : Eurovia pour la structure et l'aménagement du parking, Haefeli pour l'éclairage public et Techno-Vert pour la partie espaces verts. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la structure du parking



La nouvelle passerelle est déjà en place.

est déjà achevé et les places matérialisées. A l'extrémité, la passerelle qui reliera le site à la rue des Vergers est déjà en place. Dans ce secteur, Idéha va construire un bâtiment locatif. Le parking devrait rouvrir à la fin du mois de juillet, mais la mise en place des différentes plantations ne se fera qu'à l'automne prochain. A noter qu'un deuxième projet s'est greffé à l'opération, la réfection des façades de la salle Espace-Loisirs. Ce chantier sera réalisé au mois d'août. La salle Espace-Loisirs pourra être rendue aux associations qui y exercent leurs activités à partir de la rentrée.



Les travaux d'aménagement du nouveau parking sont aujourd'hui bien avancés.

Un goûter des seniors convivial

Cela faisait une éternité que la salle Espace-Loisirs n'avait pas accueilli un tel rendez-vous ! Privés pendant ces deux dernières années de leurs retrouvailles ponctuelles, qu'il s'agisse du repas de fin d'année ou du goûter de printemps, les seniors de Dasle ont enfin pu se retrouver le 5 mars à l'occasion d'un goûter offert par la Municipalité. Certes, ils n'étaient qu'une trentaine d'habitants de 70 ans et plus à s'être inscrits. Mais dans le contexte du moment, alors que la crise sanitaire n'était pas encore tout à fait terminée, ce n'était déjà pas mal... Une fois son pass vaccinal contrôlé à l'entrée par les élus, on pouvait ensuite aller tranquillement s'asseoir à table ou déambuler sans masque dans la salle. Une autre époque !

Le Maire Carole Thouesny et son équipe avaient tout mis en œuvre pour que leurs aînés, sévrés de vie sociale depuis trop longtemps, passent un bon moment. On sait que les seniors affectionnent ces moments de partage et de grande convivialité autour d'une table. Ce n'était qu'un goûter, il n'empêche que café, thé et « coupes à bulles », avec des éclairs au chocolat et à la vanille et de la brioche, ont parfaitement accompagné ces retrouvailles qui ont été intenses. Les discussions sont allées bon train une bonne partie de l'après-midi, tant il y avait de choses à raconter après les deux années bien particulières que nous avons connues. Le plus heureux, c'était peut-être M. Maurice Emonnot qui, en bout de table, semblait présider la journée. Doyen de la journée, il fêtera ses 95 ans à l'automne prochain et il n'aurait manqué ce rendez-vous pour rien au monde.



Tout sourire, le doyen M. Emonnot en compagnie des membres du CCAS.

A signaler que les membres de la Municipalité ont eu une délicate attention, celle de remettre une rose à toutes les mamies présentes puisque c'était la fête des grands-mères le lendemain.

Travaux au cimetière



Une partie du mur du cimetière a été rénové.

Des travaux se sont récemment déroulés au cimetière avec la réfection du mur d'enceinte. A propos du cimetière, vous avez peut-être remarqué que les mauvaises herbes étaient nombreuses. Nous vous rappelons que, désormais, les communes ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires, le désherbage doit se faire avec des produits naturels ou un décapeur thermique. Un agent communal intervient ponctuellement pour procéder à ces opérations. Les épisodes de pluies augmentent encore le volume de ces mauvaises herbes, la nature reprenant très vite ses droits dès lors que le protocole de désherbage chimique a été interrompu. Il ne s'agit donc en aucune manière d'un manque de respect à nos défunts si certaines zones sont parfois enherbées. Dans tout le village, la commune pratique par ailleurs la fauche raisonnée pour les espaces verts afin de maintenir la biodiversité. Rappelons enfin que les habitants sont tenus de nettoyer devant chez eux, de la même manière qu'ils doivent procéder au déneigement du trottoir au droit de leur propriété.

► Environnement

Toilette de printemps pour le village



Le groupe des bénévoles ayant participé au nettoyage de printemps.

Environ 25 bénévoles ont participé le samedi 7 mai au matin au traditionnel nettoyage de printemps initié par la Municipalité. La journée a commencé par un petit café aux ateliers municipaux puis les différentes équipes constituées se sont réparties dans différents secteurs du village, arpentant les rues et les chemins pour ramasser les déchets abandonnés çà et là par des citoyens bien indisciplinés. Cela dit, depuis quelque temps, il semblerait que le volume de débris ramassés soit en baisse par rapport aux années précédentes. C'est peut-être la preuve que de plus en plus de personnes font des efforts et respectent aussi bien la nature que les espaces publics. Mais cette opération reste nécessaire et la Municipalité remercie vivement tous les habitants ayant participé à cette opération pour le beau geste de civisme qu'ils ont accompli au nom de l'intérêt général.



Création d'un verger de sauvegarde

En partenariat avec l'association Vergers Vivants, la commune va réaliser un verger avec la plantation de 30 arbres fruitiers d'essences locales : diverses espèces de pommiers, de cerisiers, de pruniers ainsi qu'un cognassier. Cette opération entre dans le cadre de l'appel à projet «Vergers de sauvegarde» et bénéficie d'une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui financera 70 % de la dépense.

Cet aménagement étant estimé à 1.785 €, la part communale serait donc limitée à 30 % soit 535 €.

La demande de subvention a été envoyée mais les travaux pourront commencer avant la notification de la décision attributive de la subvention.

